

Catégorie C

CAPN n°7 du 21 avril 2015

### Mouvement général de mutation des agents de catégorie C

#### Déclaration liminaire

« Monsieur le Président,

Nous ne pouvons commencer cette CAPN sans réagir sur la situation actuelle qui ne sera jamais acceptable ni acceptée par **F.O.-DGFIP**.

En effet, le projet de loi de finances 2015 présenté par le gouvernement, s'inscrit dans le cadre de la réduction de 50 milliards des dépenses publiques. Pour Force Ouvrière, le pacte de responsabilité, partie intégrante du programme de stabilité avec la réduction de 50 milliards des dépenses publiques, est responsable du gel du point d'indice et des suppressions d'emplois.

Ces nouvelles restrictions vont aggraver davantage les conditions de vie des agents publics (baisse des rémunérations, diminution des déroulements de carrière et dégradation des conditions de travail avec les suppressions d'effectifs annoncées).

Depuis 2007 avec la RGPP, puis maintenant la MAP, les gouvernements successifs ont entraîné la Fonction publique et ses agents dans une spirale infernale :

- Les suppressions de postes ont dégradé les conditions de travail avec pour conséquence une augmentation forte des risques psycho-sociaux.

- La perte de pouvoir d'achat par le gel de la valeur du point d'indice confirmé jusqu'en 2017, la diminution des avancements et promotions, des carrières en berne et peu attractives, paupérisent tous les jours davantage les fonctionnaires.

**F.O.-DGFIP** réaffirme que l'amélioration des conditions de travail commence tout d'abord par l'arrêt des suppressions d'emplois et la mise en adéquation des missions et des moyens. Il suffirait pourtant de donner les moyens humains et matériels à notre DGFIP, afin qu'elle résorbe une partie de la fraude fiscale et sociale, qui elle, est bien supérieure à 50 milliards par an !

Stopper ou simplement réduire la fraude en France permettrait plus de justice fiscale, plus de justice sociale et équilibrerait les comptes de l'État. Mettre fin à cette politique d'austérité, économiquement inefficace par le manque d'investissement, socialement suicidaire du fait de la baisse du pouvoir d'achat et mortifère pour le service public de part les suppressions d'emplois, voilà notre revendication !

**F.O.-DGFIP** dénonce cette politique dont les conséquences néfastes sont les suppressions d'emplois, les sous-effectifs chroniques et le manque de recrutements, ce qui impacte fortement les mutations.

L'actualité à la DGFIP, c'est aussi un contexte tendu pour les services et les personnels. À la suite d'une journée de grève et de mobilisation qui, quoi qu'on en dise, témoigne d'un malaise constant à la DGFIP, et alors que l'exercice des missions devient de plus en plus difficile compte tenu des restrictions budgétaires et de l'impact des suppressions d'emplois, c'est le moment que choisit la Ministre de la Fonction Publique pour effectuer des annonces s'apparentant à un véritable hold-up sur la rémunération des fonctionnaires à travers la suppression de l'indemnité exceptionnelle.

Comment peut-on sérieusement affirmer que les fonctionnaires percevant 1 800 € mensuels sont bien rémunérés alors que le salaire moyen dans notre pays se situe à 2 128 € mensuels ? Ceci constitue une provocation de plus à l'encontre des fonctionnaires dont le traitement est gelé depuis bientôt 5 ans.

Cette régression salariale applicable dès le 1<sup>er</sup> mai 2015 se chiffrera, selon la catégorie, entre 300 € et 1 200 € par an pour les agents de la DGFIP, excusez du peu !

Annoncée en catimini aux organisations syndicales lors d'une réunion impromptue lundi 13 avril, cette décision ministérielle n'était ni discutable, ni amendable, selon les bonnes pratiques du dialogue social gouvernemental.

Les discours lénifiants sur les qualités des fonctionnaires trouvent ici leurs limites.

En outre, les discussions actuelles sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR ou avenir de la Fonction Publique) n'augurent rien de bon en termes de mobilité inter-fonctions publiques et de gestion interministérielle au plan régional.

Dans le même temps, les conséquences prévisibles de la réforme territoriale de l'État nourrissent les inquiétudes des agents d'autant que les directions locales, saisissant ainsi une opportunité, formulent des propositions de repli du maillage du réseau.

Autre actualité indigeste en 2015, alors que les promouvables sont en progression pour la catégorie A de 10 % et pour les B de 11,5 %, le nombre de promotions baisse respectivement de 36 et 9 %. Pour la catégorie C si le nombre de promouvables baisse de 9 % (conséquence des baisses de recrutement), le nombre de promus s'affaïsse de 28 % !! C'est d'une indigence flagrante !

Concernant la CAP d'aujourd'hui, le projet de mouvement de mutation des agents administratifs pour le 1<sup>er</sup> septembre 2015 donne, selon vos propres chiffres, un taux de satisfaction de 66,1 % pour 3 052 demandes.

Taux que vous jugez satisfaisant mais qui, pour **F.O.-DGFIP**, ne correspond pas aux attentes légitimes des agents. En effet, après le projet, 2 597 postes restent vacants !

**Ce déficit dans les services est inacceptable !**

Derrière cette litanie de chiffres se cache une triste réalité :

- le détricotage en catimini de nos missions
- la détérioration de la qualité du service public rendu et la détérioration des conditions de travail des agents.

**F.O.-DGFIP** exige donc que tous les postes vacants soient pourvus dès lors qu'ils sont sollicités par un agent.

Par ailleurs, 39 rapprochements restent en attente après le projet. Ce sont autant de situations difficiles pour des familles en quête de stabilité affective, professionnelle et financière. Nous vous demandons d'ores et déjà de répondre favorablement à ces demandes.

Sur vos documents, les élus ont constaté que certains agents, ayant obtenu leur rapprochement externe (RE), ont été affectés sur l'équipe départementale de renfort (EDR), perdant ainsi la possibilité de faire jouer leur rapprochement interne (RI). Cette procédure ne correspond pas aux conclusions du groupe de travail sur les EDR. En effet, 2 catégories d'agents pouvaient être affectées sur ces emplois : ceux ayant intégré le vivier local, et ceux ayant saisi le vœu : « sans résidence- EDR » dans Agora.

Aussi les élus exigent que les agents affectés sur l'EDR en RE bénéficient de leur RI.

Pour ce mouvement, nous vous demandons d'anticiper les 1<sup>ères</sup> affectations des stagiaires de juin, mais également sur l'appel aux listes complémentaires au 1<sup>er</sup> octobre, en donnant satisfaction au maximum d'agents, afin de ne pas répéter les erreurs du passé. Pour rappel, l'an dernier, des agents C titulaires n'ont pas obtenu leur mutation en septembre, alors que des stagiaires ont été affectés en octobre sur ces mêmes postes.

Le Conseil d'État supprime la notion de priorité accordée aux agents originaires d'un département d'outre mer. Malheureusement, un certain nombre de demandes ne seront pas satisfaites à l'issue de cette CAPN. Cependant **F.O.-DGFIP** demande à la commission d'étudier ces demandes avec la plus grande bienveillance, y compris par l'affectation en surnombre.

**F.O.-DGFIP** dénonce le nombre croissant d'agents à la disposition (ALD), et rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible ;

- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur ;
- l'examen en CAPN de toutes les situations sociales difficiles ;
- la possibilité donnée aux stagiaires de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

Par ailleurs, si selon vous, la « défiliarisation » va ouvrir de nouvelles opportunités, **F.O.-DGFIP** exige surtout que le parcours de formation

proposé dans le cadre de cette mobilité fonctionnelle soit à la hauteur des enjeux, tant en matière de calendrier, que de moyens humains et financiers.

Et puisque nous parlons aujourd'hui des agents C, nous ne pouvons terminer cette déclaration sans vous demander l'appel de la totalité des listes complémentaires, avec, pour tous ces agents, la couverture intégrale des frais engagés.

En conclusion, les élus de la catégorie C souhaitent que la commission administrative paritaire joue pleinement son rôle, et améliore, de manière significative, le nombre de mutations prononcées.

### Les élus F.O.-DGFIP

Véronique Liautaud, Christophe Tréhout, Anthony Daclinat  
William Thubert, Laurent Auboyer, Vincent Hayaux du Tilly

Experts : Martine Miniou, Michelle Gally, Pascaline Kerhoas, Jacques Régnier

RETROUVEZ



SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfp>



@fodgfp

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

**N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP**